

Bordeaux, le 29 janvier 2018

Réseau territorial des acteurs de l'apprentissage de la Nouvelle-Aquitaine

Déclaration commune

L'apprentissage est une voie d'excellence. Progressivement, grâce à l'investissement permanent de tous les acteurs, il a trouvé sa place dans une pratique équilibrée et exigeante de la formation professionnelle. Cela repose sur la mise en œuvre d'une orientation choisie, la conduite de formations adaptées, pour aboutir à une insertion réussie, au bénéfice de la jeunesse, de l'économie et des territoires. C'est cette conception partagée de l'apprentissage qui constitue le projet du réseau territorial des acteurs de l'apprentissage partenaires de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il a pour objectif :

- de promouvoir l'ascenseur social ;
- de concourir aux objectifs éducatifs de la Nation ;
- de rendre complémentaires les deux voies de formations professionnelles initiales ;
- de qualifier et d'insérer durablement dans l'emploi les jeunes dans leur territoire ;
- d'assurer une formation de proximité pour permettre la transmission des savoir-faire ;
- d'assurer une orientation professionnelle par la voie de l'apprentissage ;
- d'assurer le continuum orientation-formation-emploi ;
- de concourir au développement économique des territoires en maintenant le lien de proximité aux entreprises.

Nous tous, partenaires professionnels et institutionnels, partageons le même objectif que le gouvernement en travaillant dans la durée au développement de l'apprentissage à partir des besoins de recrutement des filières professionnelles. Il s'agit pour nous d'offrir à davantage de jeunes la possibilité de choisir l'apprentissage pour réaliser tout ou partie de leur cursus de formation. Pour y parvenir, nous avons relevé des défis importants, notamment en matière de représentations collectives des métiers et de l'apprentissage.

La Région a modernisé à bas bruits, mais à renfort de grands chantiers, les infrastructures des lycées professionnels et des CFA publics et privés. 118,6 millions d'euros y ont été consacrés sur les trois derniers exercices et 100 millions sont prévus pour la période 2018/2020. La modernisation des locaux pédagogiques, des plateaux techniques, l'achat d'outils et de technologies ultramodernes sont autant de réalités concrètes à la disposition des professionnels pour former leurs apprentis. Organisées en plateformes métiers (campus), elles peuvent bénéficier aux trois voies de formation et aux entreprises.

Cette action a un sens parce qu'elle s'inscrit dans une volonté commune et partagée. Lever les freins de recours à l'apprentissage et améliorer l'image des métiers, afin de contribuer aux recrutements des entreprises. A ce titre, les Olympiades des Métiers constituent la réalisation collective la plus aboutie dans laquelle l'investissement de la Région est central. La coopération de tous auprès des filières professionnelles et des apprentis, y est exemplaire. D'autres contributions volontaristes de la Région contribuent au développement de l'apprentissage : l'aide au premier équipement professionnel, l'aide au permis de conduire, ou encore l'accès à la mobilité internationale. Chaque année, la Région Nouvelle-Aquitaine contribue pour 35 millions d'effort propre au financement de l'apprentissage.

La critique assénée depuis quelques mois par le gouvernement est que le système ne marche pas. En Nouvelle-Aquitaine, ce sont 84% d'apprentis qui obtiennent leur diplôme et 64% d'entre eux qui obtiennent un emploi dans les sept mois. 73,7% des bénéficiaires et des entreprises accueillant des apprentis ont une opinion positive de l'apprentissage (enquêtes régionales 2017 réalisées auprès de 3 751). En ne concernant que moins de 20 % des effectifs de l'enseignement professionnel, l'apprentissage est présenté comme échec national. Les propositions étudiées par le gouvernement présupposent notamment le retrait des Régions du pilotage de l'apprentissage afin de faire progresser plus rapidement les effectifs d'apprentis.

Or, tous les professionnels de la formation connaissent le principal frein structurel au recrutement : il s'agit de la mise en œuvre d'une orientation positive vers les métiers dès le collège. Car, ce sont bien les jeunes et leurs familles qui font le choix de leur orientation. Le nombre de places disponibles en contrat ne suffit pas à déterminer les effectifs dans les CFA. S'ajoutent à cette difficulté, les effets de la conjoncture et des cycles économiques. Malgré un contexte qui est resté défavorable, le nombre d'apprentis a progressé de 4% chaque année en Nouvelle-Aquitaine. Depuis janvier 2016, ce sont 2.745 apprentis de plus ajoutés aux 36 685 accueillis dans les 102 CFA de la Région. 4% du budget de l'apprentissage a été consacré au soutien des CFA des filières qui ont fait face à un cycle économique difficile. Ceci a permis d'assurer la disponibilité des compétences et de jeunes formés pour accompagner la reprise économique.

La régulation publique de la Région permet une juste répartition des ressources pour les partenaires et la garantie d'un accès équitable à l'apprentissage des jeunes de Nouvelle-Aquitaine sur 375 sites de formation. **La Région construit la carte des formations en lien étroit avec les branches professionnelles et les entreprises.** Elle prend en considération la faible mobilité des apprentis, finance l'hébergement, la restauration et les transports ce qui concourt à prévenir les risques de rupture de contrat.

Les progrès dans la gestion de la carte des formations ont déjà permis, après avis des filières dont 80% ont été suivi, de conduire une instruction commune entre les deux voies de formations professionnelles initiales : scolaire et apprentissage. Les parcours d'orientation ont été enrichis en évitant les concurrences sur un même territoire. Il s'agit de travailler sur la complémentarité entre lycées professionnels et Centres de formation d'apprentis. En 2016 et 2017, ce sont 284 nouvelles formations par apprentissage qui ont été ouvertes, renouvelant 15% de l'offre et proposant 3 823 nouvelles places.

Tous ensembles, nous sommes capables de réformer. L'expérimentation et l'innovation sont la source même des progrès qui ont été réalisés jusque-là. Le faire demain les uns contre les autres, ou au mieux, les uns à côté des autres, constituerait une régression. Le dialogue avec les trois réseaux consulaires, les filières professionnelles et les réseaux d'organismes permet de conduire une action responsable. La Région est le bon niveau de régulation pour l'ensemble des acteurs. Son rôle d'ensemblier et de régulation publique permet de dépasser les intérêts particuliers de court terme et de constituer des progrès durables.

C'est pourquoi nous revendiquons dans le cadre de la réforme à venir :

- **la capacité à porter collectivement la réforme avec l'ensemble des partenaires et notamment les chambres consulaires dans un dialogue renforcé avec les branches professionnelles.**
- **la capacité à poursuivre une action collective avec comme chef de file la Région dans son rôle de régulateur public.**

Les signataires :

- La Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Les 3 chambres consulaires de Nouvelle-Aquitaine : la chambre régionale d'agriculture, la chambre régionale du commerce et de l'industrie et la chambre régionale des métiers et de l'artisanat.